

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 DECEMBRE 2025

Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée générale de Ramsay Générale de Santé du 11 décembre 2025

Les actionnaires de la société Ramsay Générale de Santé sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte du jeudi 11 décembre 2025 qui se déroulera à 10 heures à l'Apostrophe 83 avenue Marceau 75116 Paris.

L'avis de réunion a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le lundi 3 novembre 2025 et contient l'ordre du jour, le projet de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée Générale. Cet avis peut être également consulté sur le site Internet de la Société (www.ramsaysante.fr).

L'avis de convocation sera publié dans les délais légaux sur le site du BALO ainsi que dans un journal d'annonces légales et sera également consultable sur le site Internet de la Société.

Tous les documents et informations prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, seront consultables sur le site Internet de la Société (www.ramsaysante.fr rubrique « Finance et Investisseurs / Assemblées générales »), dans les conditions légales et réglementaires.

Les documents visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée générale, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire au nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclus avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer, sans frais, ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société, 39, rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Conseil d'administration. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société : Ramsay Générale de Santé (Assemblée générale) 39, rue Mstislav Rostropovitch CS 60053 - 75850 Paris Cedex 17, par lettre

recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique à l'adresse suivante : questions@ramsaysante.fr au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 5 décembre 2025. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

L'Assemblée générale 2025 sera diffusée en direct et en différé sur le site internet de la Société : www.ramsaysante.fr, dans l'espace « Finance et Investisseurs / Assemblées générales ».

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement le site Internet de la Société pour être informés des dernières communications.

À propos de Ramsay Santé :

Ramsay Santé est le leader européen de l'hospitalisation privée et des soins primaires. Avec 40 000 salariés et 10 000 praticiens, le groupe accueille 13 millions de patients chaque année dans 492 établissements répartis dans 5 pays (France, Suède, Norvège, Danemark, Italie).

En tant que Société à mission, Ramsay Santé couvre l'ensemble des parcours de soins en Médecine-Chirurgie-Obstétrique, Soins Médicaux et de Réadaptation, Santé Mentale et Centres médicaux, vecteur d'un engagement constant en faveur de l'innovation permettant d'améliorer la santé de chacun et d'assurer un accès équitable et sécurisé à des soins de qualité.